

ASSOCIATION NATIONALE DES AVOCATS HONORAIRES et RETRAITÉS

A.N.A.H

Rejoignez l'ANAH, seule Association qui représente et défend les intérêts des Avocats à la retraite.

AVOCATS HONORAIRES – AVOCATS RETRAITÉS

ENSEMBLE ON EST PLUS FORT !

Vous avez fait votre carrière en tant qu'Avocat et vous êtes à la retraite ?

Saviez-vous que vous pouvez devenir membre de l'ANAH et rejoindre ainsi plus de 1000 Confrères qui ont fait cette démarche.

L'ANAH a été fondée en 1933 et depuis cette date elle continue de rassembler les Confrères qui ont arrêté leur exercice professionnel.

Elle a donc une longue expérience de la représentation de ses membres auprès des représentants des institutions ordinales, des pouvoirs publics, de la CNBF et œuvre pour les générations qui se succèdent.

Son objet est de défendre les intérêts matériels et moraux des Confrères retraités ainsi que de leurs ayants droits.

Le siège de l'association est 4, Place de la Sorbonne où se déroulent les Assemblées Générales, les Conseils d'Administration, le Bureau – 01-43-20-23-46 – Le Secrétariat est ouvert le Mercredi après-midi et le site internet est : **avocatshonoraires.com**.

ACTIVITÉS

- Le Groupe d'Etudes :

Celui-ci réunit à Paris une dizaine de Confrères de toute la France, qui travaillent sur des sujets juridiques d'actualité et établissent un rapport (le dernier de Mars 2023 traite sur 16 pages - L'Indépendance et la partialité du Juge) lequel est diffusé à tous les organismes de la profession et aux Politiques (Sénat) ; Les rapports sont consultables sur le site de l'ANAH : **avocatshonoraires.com**

- Le Guide de l'Avocat Honoraire ou Retraité :

Il a pour but d'informer les Confrères, avant qu'ils prennent la décision d'arrêter leur exercice professionnel, puis pendant les formalités à effectuer et, ensuite d'envisager l'avenir, le cas échéant, à l'ANAH.

Ce guide, mis à jour en Janvier 2023, peut être obtenu au siège de l'Association en version papier moyennant le prix de 30 € ou bien être consulté et imprimé sur le site internet.

- **Les référents :**

Un Confrère par Section locale est désigné pour prendre en charge les confrères ou leurs ayants-droits rencontrant des difficultés afin de les assister, les conseiller et leur faire bénéficier des réseaux de l'Association dans la profession.

- **La CNBF :**

Caisse de retraite **autonome** des Avocats qui gère les cotisations, les pensions et un service social.

Elle comprend un Président élu pour 2 ans, un Secrétaire Général salarié et 145 Administrateurs Avocats, élus pour 6 ans dont parmi ceux-ci 14 Administrateurs Retraités qui sont adhérents de l'ANAH.

Lors de la précédente mandature qui s'est achevée en Décembre 2022, la liste présentée par l'ANAH avait obtenu 13 sièges.

Pour la mandature ayant débuté en Janvier 2023, la liste ANAH a obtenu les 14 sièges.

La constitution d'une liste ANAH des Avocats retraités pour chaque élection permet le renouvellement partiel de ces 14 membres.

La transmission de la connaissance du fonctionnement de la CNBF est ainsi acquise et la pérennité de la défense de nos droits assurée.

C'est donc une force pour notre représentation car les Avocats Administrateurs retraités participent aux Commissions, et sont au cœur du fonctionnement de la Caisse.

- **Escapades Nationales :** tous les 2 ans environ.

- **2018 :** BORDEAUX
- **2021 :** REIMS
- **2023 :** MARSEILLE ensuite de l'Assemblée Générale annuelle de l'ANAH.

- **Les Sections :**

L'ANAH fédère sur le plan national 27 Sections Régionales ou locales, le plus souvent au niveau d'une Cour d'Appel pour regrouper les Barreaux de celle-ci.

- **La Conférence des Présidents de Sections :**

Celle-ci se réunit en même temps que chaque Conseil d'Administration de l'ANAH afin d'échanger sur la vie de leur Section, l'animation de celle-ci à l'échelon Régional, d'apporter de nouvelles pratiques, des idées, etc... et de les conforter.

Il est apparu que dans le ressort de la Cour d'Appel de Versailles il n'existait pas de Section.

En 2019, Monsieur le Bâtonnier Jean-Michel REYNAUD et Maître Emmanuel GUEILHERS ont pris l'initiative de créer celle-ci, de contacter des Confrères retraités et de procéder aux formalités de création de la Section dénommée « Section de la Cour d'Appel de Versailles » regroupant les Barreaux de Chartres, Hauts de Seine, Val d'Oise et Versailles.

Une Assemblée constitutive s'est tenue le 13 Juin 2019 : 7 membres étaient présents, 4 autres ont donné pouvoir.

Monsieur le Bâtonnier Jean-Michel REYNAUD a été élu Président pour 3 années civiles.

L'activité de la Section a été difficile durant la pandémie. Toutefois quelques repas confraternels ont eu lieu pendant des période de liberté.

Le véritable démarrage de la Section a eu lieu en Décembre 2021 à Chartres où une vingtaine de confrères adhérents se sont réunis pour déjeuner, puis pour une visite avec Conférencière de la Cathédrale.

Le 12 Mai 2022, une visite du Château d'Ecouen (Val d'Oise) a pu être réalisée dans les mêmes conditions avec déjeuner sur la terrasse du Château.

Le 13 Mars 2023, une Conférence de notre Confrère Philippe BATAILLE sur Pierre SAVORGNAN de BRAZZA s'est tenue dans les locaux de l'Ordre des Avocats, en présence de Monsieur le Bâtonnier Marc MANDICAS.

Le 13 Avril 2023, eu lieu à l'Hôtel de la Marine une visite de l'Exposition CA d'ORO, chef d'œuvre de la Renaissance à Venise.

La mandature de la Présidence de Monsieur le Bâtonnier Jean-Michel REYNAUD et de son Bureau (3 ans) venant à expiration le 31 Décembre 2022, il convenait de tenir un nouveau bureau avant la fin de l'année pour l'élection d'une nouvelle équipe.

Monsieur le Bâtonnier Jean-Michel REYNAUD a alors fait savoir qu'il ne se représenterait pas à la Présidence.

Le Bureau, pour la nouvelle mandature de 3 années, s'est tenu le 15 Décembre 2022 dans les locaux de l'Ordre des Avocats de Versailles, et à l'unanimité il a été décidé les nominations suivantes :

Président : Emmanuel GUEILHERS

Vice-Président et Président d'Honneur : Jean-Michel REYNAUD

Secrétaire Générale : Catherine ROUSSEAU DUMARCET

Trésorier : Jean-Pierre BINOCHÉ

Administrateur - Référent Val d'Oise : Catherine SITRI-FARGE

Administrateur – Référent Chartres : Patrick LESTER

Chargé de Mission : Jean-Marie PINARD.

Telle est l'équipe actuelle 2023-2025.

Une prochaine sortie des membres de la Section est prévue **le 1er Juin 2023 à 11 Heures** au Château d'ANET, construit en 1548 par Philibert de l'Orme Architecte du Roi Henri II pour la favorite de ce dernier, Diane de Poitiers.

Venez nous rejoindre à l'Association qui comprend actuellement plus de 35 membres en vous rapprochant de :

La Secrétaire Générale : Catherine ROUSSEAU DUMARCET : 06-83-87-07-47 - contact@rousseau-dumarcet.fr

Le Président : Emmanuel GUEILHERS : 06-80-66-65-66 - emmanuel.gueilhers@wanadoo.fr

Afin de formaliser votre adhésion à l'ANAH dont la cotisation est de 60 € ainsi qu'à notre Section moyennant une cotisation de 15 €.

Emmanuel GUEILHERS
Président de l'ANAH – Section C.A. VERSAILLES